



Recrutement aux postes de gardiennage et d'entretien de bureaux dans le cadre du projet C-19RM

Dans le cadre de la convention signée entre ANSS-Santé PLUS et COPED relative à la mise en œuvre du projet C-19RM, COPED désire recruter à temps partiel 3 agents de gardiennage et un agent d'entretien d'hygiène.

Les détails de la description du poste sont repris ci-dessous :

1. Agents de gardiennage

a. Profil de l'agent de gardiennage

- ✓ Être de nationalité Burundaise
- ✓ Savoir écrire et lire correctement le Kirundi et un peu le français
- ✓ La personne doit être consciencieuse et ne pas avoir connu d'antécédents de poursuite judiciaire
- ✓ Ne pas avoir d'antécédents de vol, de fraudes, d'agresseur ou de violence
- ✓ Ne pas avoir d'antécédents d'exploitation et abus sexuels ou de maltraitance d'enfants
- ✓ Etre flexible et capable de s'adapter aux situations d'urgence
- ✓ Etre membre d'une association de lutte contre le VIH/SIDA, organisation des personnes handicapées, association des Batwa ou autre groupe vulnérable constitue un atout

b. Tâches et Responsabilités

- ✓ Assurer la sécurité des locaux et des alentours
- ✓ Assurer la sécurité des personnes dans les lieux de travail
- ✓ Assurer la sécurité des équipements, matériels et autres biens
- ✓ Assurer le contrôle des entrées et des sorties des bureaux
- ✓ Appuyer les opérations d'entretien et de nettoyage des locaux et des couloirs

2. Agent d'entretien d'hygiène

a. Profil de l'agent d'entretien

- ✓ Niveau d'étude de fin du cycle fondamentale
- ✓ La personne doit être consciencieuse et ne pas avoir connu d'antécédents de poursuite judiciaire
- ✓ L'hygiène et la propreté sont ses impératifs
- ✓ Il/elle doit avoir le sens d'une bonne organisation de son travail
- ✓ Ne pas avoir d'antécédents de vol, fraude ou corruption
- ✓ Ne pas avoir d'antécédents d'exploitation et abus sexuel ou de maltraitance d'enfants

- ✓ Il/elle doit être ponctuel et autonome
- ✓ Etre membre d'une association de lutte contre le VIH/SIDA, organisation des personnes handicapées, association des Batwa ou autre groupe vulnérable constitue un atout

b. Tâches et responsabilités

- ✓ Assurer les opérations d'entretien et de nettoyage des locaux, des équipements et du mobilier de bureau d'une manière sûre et efficace
- ✓ Assurer la propreté du pavement, des murs, des portes et des vitres de tous les locaux du bureau
- ✓ Désinfection et nettoyage des sanitaires et annexes des bureaux
- ✓ Evacuation et destruction des déchets, ordures et autres produits usés et inutilisables
- ✓ Dépoussiérage des vitres, meubles, chaises, fauteuils et autres matériels se trouvant dans les bureaux
- ✓ Entretien des couloirs

Le dossier composé par une lettre de demande d'emploi, un CV, une copie de la carte d'identité, une attestation de services rendus ou d'appartenance à une association, sous pli fermé sera envoyé avec mention « Candidature au poste de « **agent de gardiennage** ou **agent d'entretien d'hygiène** ». Il doit être déposé à la réception de COPED sis à Bujumbura, Rohero, Avenue Pierre Ngendandumwe, n°32, 4e étage ou à n'importe quel bureau de COPED se trouvant dans les provinces de Bururi, Makamba et Rumonge.

La date limite de dépôt est fixée au 7 février 2025 à 12 H00.

Note : Le COPED applique le principe de « Tolérance zéro » à l'exploitation de toute forme et plus particulièrement l'exploitation, le harcèlement et les abus sexuels, à la fraude et à la corruption. Le COPED respecte les droits sociaux fondamentaux et condamne le travail des enfants. Pour toute dénonciation, téléphonez au **61 562 368**.

Fait à Bujumbura, le 21/1/2025

Abbé Gratien NIYUHIRE

Directeur National de COPED



Jean Claude
National Adjoint